



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 50936

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires. Ceux-ci s'inquiètent de la non-parution de l'arrêté fixant des vacations horaires en leur faveur. Il convient en effet que les dispositions adoptées par la représentation nationale relatives au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers puissent être pleinement appliquées. Il lui demande de lui indiquer dans quel délai sera publiée au Journal officiel l'arrêté fixant le taux des vacations horaires des sapeurs-pompiers volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50936

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2003